

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est recommandé à toutes les femmes de 25 à 65 ans, ayant ou ayant eu des rapports sexuels, et après la ménopause. Il s'adresse également aux femmes qui sont vaccinées contre les HPV. Le test de dépistage doit être réalisé dans les intervalles recommandés : tous les 3 ans entre 25 et 30 ans (après 2 tests réalisés à 1 an d'intervalle et dont les résultats sont normaux) et tous les 5 ans entre 30 et 65 ans.

Parlez-en avec un médecin ou une sage-femme.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

e-cancer.fr



ANITA - No pay pour sur la voie publique - INCa - SIREN : 817 512 777 - Octobre 2019 - DEPCCU20



DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

UN TEST À RÉALISER

DE 25 À 30 ANS | DE 30 À 65 ANS
TOUS LES 3 ANS | TOUS LES 5 ANS

